



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
VINCENNES ET MADAME LAURENCE LEGALL
POUR L'ORGANISATION DE SIX SEANCES
INDIVIDUELLES DE REFLEXOLOGIE PALMAIRE**

**DÉCISION N° DM-26-076
EN DATE DU 16 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Laurence Legall, domiciliée au 203 rue Diderot 94300 Vincennes, d'organiser, à titre gratuit, six séances individuelles de réflexologie palmaire, le mardi 10 février 2026, à destination des seniors vincennois dans le cadre de la « Semaine zen » ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Laurence Legall, domiciliée au 203 rue Diderot 94300 Vincennes, pour l'organisation, à titre gratuit, de six séances individuelles de réflexologie palmaire, le mardi 10 février 2026, à destination des seniors vincennois dans le cadre de la « Semaine zen ».

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT